

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Déviation de WINTZENHEIM

Travaux d'installation sanitaire intérieure et dédommagement de travaux de branchement d'eaux usées

Convention financière avec Mr et Mme CLUZEL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec Mr et Mme CLUZEL la convention financière fixant la prise en charge par le Département de travaux d'installation sanitaire intérieure de branchement d'eau potable et le dédommagement de travaux de branchement d'eaux usées réalisés par les signataires mais non exploitables dans le cadre de la déviation de WINTZENHEIM. Le département versera à Mr et Mme CLUZEL les sommes de 4 784 € TTC et le remboursement des travaux intérieurs sur présentation de la facture, estimé par devis à 620 € TTC. La dépense sera imputée au budget du Département au programme AG 11, chapitre 21, nature 2181, et sera versée en deux mandats séparés.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH